

STATUT	TARIF sst 73
NOUVEL ADHERENT	
La première année par salarié (droit d'entrée)	26 € HT
Cotisation par salarié y compris contrat Apprenti	100 € HT
ENTREPRISE A ACTIVITE ANNUELLE	
Calcul de la cotisation	
Sans condition de temps de travail	100 € HT
Cotisation nouveau nom : Tout salarié pris en charge par le service et non déclaré sur l'appel de cotisation, donne lieu à une facturation supplémentaire "nouveau nom".	100 € HT
Facturation d'office sans réponse à l'appel de cotisation dans les délais impartis, par salarié connu de notre service	133 € HT
Réadhésion par salarié suite radiation	26 € HT
INTERIMAIRE	
Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service	125 € HT
Facturation supplémentaire pour absence : Toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence.	125 € HT
ENTREPRISE A ACTIVITE SAISONNIERE	
Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service (visite ou AFP)	120 € HT
Facturation supplémentaire pour absence : Toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence.	120 € HT
AUTRES TYPES DE COTISATION	
<u>LES EMPLOYEURS GENS DE MAISON</u>	
Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service	82 € HT
Facturation supplémentaire pour absence : Toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence.	82 € HT
<u>LES ENTREPRISES D'INSERTION</u>	
Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service	82 € HT
Facturation supplémentaire pour absence : Toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence.	82 € HT
<u>PRESTAMED /CMB</u>	
Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service	122 € HT
Facturation supplémentaire pour absence : Toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence.	122 € HT
<u>CLUB DE SPORT PRO</u>	
Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service	122 € HT
Facturation supplémentaire pour absence : Toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence.	122 € HT
<u>GYMNASTIQUE VOLONTAIRE</u>	
Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service	122 € HT
Facturation supplémentaire pour absence : Toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence.	122 € HT
<u>TRAVAILLEUR INDEPENDANT</u>	
Frais d'adhésion	26 € HT
Cotisation annuelle	100€ HT
AUTRES TYPES DE FACTURATION	
FRAIS DE RECOUVREMENT	20,00 % de la créance